

LIGUE D'AQUITAINE D'ÉCHECS



RÈGLEMENT DES INTERCLUBS ADULTES

Pour toutes les divisions du Championnat d'Aquitaine interclubs, sauf particularités ci-après, le Règlement Fédéral des Nationales, les Règles Générales et annexes sont applicables. Tout ce qui concerne explicitement la Nationale IV s'applique également à la division Régionale sauf spécificités indiquées dans ce règlement.

NATIONALE IV et RÉGIONALES

1 Structure

Le championnat d'Aquitaine des clubs est organisé chaque saison et comporte les divisions suivantes :

- Une Nationale IV composée de 2 groupes de 8 équipes
- Une division d'accession Régionale appelée Aquitaine 1, composée soit de 2 groupes comportant de 4 à 10 équipes, soit de 3 ou 4 groupes de 4 à 8 équipes chacun (le Molter pourra être utilisé pour les appariements).

Le Président de la Ligue nomme un Directeur du Championnat, pour chaque division.

2 Déroulement de la compétition

Les clubs peuvent demander la permutation de leurs équipes inscrites dans la même division au plus tard 15 jours avant le début du championnat.

Le Comité Directeur de la Ligue compose les groupes des différentes divisions selon des critères géographiques. Les équipes d'un club évoluant dans la même division seront affectées à des groupes séparés, sauf si cela engendre une autre anomalie géographique. De même, il sera dans la mesure du possible évité qu'une équipe du nord de la région descende deux années de suite dans le groupe sud et vice-versa.

Les vainqueurs des groupes de Nationale 4 et Régionale jouent un ou des matchs pour le titre ; les vainqueurs sont déclarés respectivement Champions d'Aquitaine et Champion d'Aquitaine Accession.

3 Qualifications/inscriptions

Sous réserve d'appartenir à un club à jour de ses devoirs envers la FFE et la Ligue et par ailleurs dûment inscrit selon les modalités fixées respectivement par ces organismes, sont qualifiées en Nationale IV, dans l'ordre de priorité suivant :

- les équipes ayant évolué en N3 la saison précédente, sauf les équipes exclues du Championnat de France,
- le vainqueur de chaque groupe de Régionale Aquitaine 1,
- les équipes ayant évolué en N4 durant la saison précédente, à l'exception des équipes ayant terminé dernières, dans l'ordre du classement et jusqu'à épuisement des places disponibles. Des matches de barrages pourront être organisés entre les équipes à égalité de place dans des groupes différents, en N4 ou en Régionale.

Le Directeur du championnat fixe en temps voulu le lieu et la date des matches de barrages ainsi que des matches pour les titres Régionaux. La couleur est tirée au sort le jour du match ; le système Molter à ronde unique est employé si 3 équipes sont concernées.

Toutes les autres équipes peuvent s'inscrire en Régionale.

4 Cadence

Les parties sont jouées à la même cadence que les autres Nationales : cadence Fischer de 40 coups en 1h30, puis 30 minutes pour terminer la partie, avec adjonction de 30 secondes par coup durant toute la partie.

5 Engagements

Des formulaires de demande d'engagement sont expédiés à tous les clubs concernés, dès la fin des championnats de la saison précédente, ils doivent être retournés avant la date du **30 juin pour les Nationales IV** et du **20 septembre pour les Régionales** (pour les Régionales, le délai sera de rigueur, c'est à dire qu'aucune inscription ne sera acceptée après la date limite). Le club attribue le n°1 à son équipe la plus forte, puis le numéro 2 à la seconde, etc...

Le Comité Directeur de la Ligue fixe le montant des cautions.

Pour participer, les clubs doivent mettre gratuitement à disposition dans leur ville une salle permettant de bonnes conditions de jeu, pour tous les matchs qui y seraient fixés. Ils doivent également désigner l'organisateur de ces éventuels matchs et un correspondant par équipe.

6 Forfaits

En NIV et Régionale, chaque forfait individuel, à partir du 4ème dans la même équipe et dans la même saison, sera sanctionné d'amendes respectives de 50 € et 30 €

Sauf cas de force majeure reconnu par le directeur de la compétition, tout forfait d'une équipe sera sanctionné d'une amende de 100 € en N IV. Cette amende sera doublée si le forfait a lieu à la dernière ronde. Cette équipe pourra être exclue du Championnat la saison suivante.

Une équipe pénalisée financièrement pour un forfait d'équipe ne sera pas pénalisée financièrement, à la même ronde, pour les forfaits individuels.

Le montant des amendes n'est pas plafonné au montant de la caution. Les amendes doivent être effectivement payées, au plus tard avant la date limite d'inscription pour la saison suivante. La caution est rendue en fin de saison.

7 Arbitrage

Rappel : conformément au règlement fédéral, un arbitre joueur d'interclubs ne peut arbitrer plus de huit échiquiers (12 en régionale si système Molter).

En Nationale IV chaque match est dirigé par un arbitre fédéral 1, 2, 3, 4, stagiaire ou candidat désigné par le responsable de la rencontre.

En Régionales, chaque match est dirigé par l'arbitre du match désigné par le responsable de la rencontre.

Amende pour défaut d'arbitre ou arbitre non-conforme : 90 Euros

8 Spécificités de la division régionale « Aquitaine 1 »

- Les équipes seront composées de 5 joueurs dont un maximum de 2 mutés (la limitation du nombre de mutés ne s'appliquera pas pour la première saison d'activité d'un club)
- Une équipe sera considérée forfait pour une ronde si elle est dans l'incapacité de présenter au moins 3 joueurs. Le score du match sera alors établi à 3 – 0.
- Pour toutes les rondes sauf les deux premières, au moins trois des joueurs de l'équipe devront avoir joué dans l'équipe au cours des rondes précédentes.
- Le forfait d'une équipe sera sanctionné d'une amende de 60 €.

L'article 3.7-b du règlement National A02 des interclubs, ne s'appliquera pas dans cette division, à partir de la 2ème ronde, sous réserve que ces équipes ne soient composées que de joueurs n'ayant pas évolué depuis la ronde 1 et jusque là dans les divisions supérieures.

(RAPPEL : article 3.7b :

3.7.b) La Commission Technique (la Ligue pour la NIV) compose les groupes en numérotant les équipes appartenant à un même Club par ordre de force décroissante. Les Clubs sont tenus de respecter cet ordre, la Commission Technique (la Ligue) pouvant sanctionner tout abus par la perte du match de l'équipe ou des équipes en infraction. Sur décision de la Commission Technique (de la ligue pour la NIV), un club peut permuter les numéros de ses équipes faisant partie d'une même nationale ; la demande doit être faite au plus tard 15 jours avant le début de la compétition.°

RÈGLEMENT DES INTERCLUBS JEUNES

Pour toutes les divisions du Championnat d'Aquitaine interclubs, sauf particularités ci-après, le Règlement Fédéral des Nationales jeunes est applicable.

NATIONALE IV

1. Organisation des échiquiers

Conformément au règlement fédéral, on respectera les catégories d'âge pour chacun des échiquiers. Un joueur peut jouer dans une catégorie supérieure à celle de son âge, en respectant les conditions Elo, mais l'inverse n'est pas possible.

2. Cadences

Pour tous les échiquiers sauf le quatrième : 50 mn + 10 s/c ou équivalente KO
Au quatrième échiquier on joue deux parties en alternant les couleurs : 20 mn + 10 s/c ou équivalente KO

3. Organisation de la compétition

Des matchs de barrage auront lieu entre les premiers de chaque groupe pour déterminer le Champion d'Aquitaine N4 jeunes et l'équipe qui accèdera à la Nationale 3 jeunes pour la saison suivante.

Si désistement d'une des équipes pour la montée, on prendra le suivant des barragistes. Si le premier d'un groupe se désiste avant les barrages, le second pourra participer aux barrages à sa place.

L'équipe recevant la finale sera celle ayant effectué le plus de kilomètres durant la saison de N4. Dans la mesure du possible, l'équipe qui recevra ou qui sera la plus proche du lieu de la compétition sera exempte lors de la ronde 2.

Les joueurs composant les équipes barragistes devront déjà avoir joué dans une équipe de la même division au cours de la saison.

Un trophée sera remis à l'équipe Championne d'Aquitaine.

4. Joueurs mutés

La limitation du nombre de mutés ne s'appliquera pas pour la première saison d'activité d'un club

5. Caution et Forfaits

Une caution de 40€ par équipe est réclamée lors de l'inscription.

Les forfaits individuels par ronde sont sanctionnés d'une amende de 10 Euros à partir du quatrième.

Les forfaits d'équipes sont sanctionnés d'une amende de 40 Euros par journée de compétition.

Dernière mise à jour SEPTEMBRE 2015.